VILLE DE GAP
HAUTES-ALPES

N° D2024_09_526

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 5 SEPTEMBRE 2024

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

• Vu la délibération de délégation de compétence donnée à M. Vincent Medili en date du 2 juin 2020.
• Vu l'article R 2122-8 du Code de la Commande publique.
• Vu l'obligation de répondre aux demandes des fiches techniques des groupes participant au Festival des Cultures et Musiques du Monde.
• Considérant que la programmation d'un groupe a nécessité son hébergement et restauration dans un seul et même hôtel.
• Considérant que la proposition de l'hôtel IBIS (05000 GAP) correspondait à notre besoin, et qu'elle est apparue comme économiquement intéressante pour la Collectivité.

DECIDE

Article 1 :
Il est conclu un marché sans publicité ni mise en concurrence pour l'hébergement et la restauration sur le festival du groupe de Vannes, avec l'hôtel IBIS (05000 GAP) pour les nuits du 5 juillet au 6 juillet 2024 inclus.

Article 2 :
Le présent marché est conclu selon un montant global de 5 470.84 € TTC (HT : 4 978.89 € TVA 20% : 491.95 €). La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget 2024 de la Commune.

Article 3 :
Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général adjoint sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 5 SEPTEMBRE 2024

Le Maire-Adjoint

Vincent MEDILI

Transmis en Préfecture le : 05 09 2024
Publié ou notifié le : 05.09.2024

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)
Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**D2024_09_526**
Objet :	**Festival des Cultures et musiques du Monde : hébergement et restauration d'un groupe**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-09-05 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-210500617-20240905-D2024_09_526-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20240905-D2024_09_526-AI-1-1_0.xml	text/xml	910 o
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_15280.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20240905-D2024_09_526-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	52.7 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	5 septembre 2024 à 16h26min23s	Dépôt initial
En attente de transmission	5 septembre 2024 à 16h26min24s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	5 septembre 2024 à 16h26min24s	Transmis au MI
Acquittement reçu	5 septembre 2024 à 16h26min34s	Reçu par le MI le 2024-09-05